

04/07/2024
10:51:59

Nos/Réf : 01860RHO0724GRE
Terranota / Reynard Rhône

Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : 20230809 - CEGC / LAMBERT / 09207GRAF0724RHO
Pro/Acq : LAMBERT Romain
Adresse : 75 rue du Camping
CHARAVINES (38850)
Ref Cad : AE 123 pour 1575m2

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
RNU (Règlement National d'Urbanisme)	Néant (Règlement National d'Urbanisme)	néant

Droit de préemption

- N'est pas soumis au droit de préemption urbain simple
- N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé
- N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements
- N'est pas situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

Servitudes d'Utilité Publique

- I4 - lignes électriques - L323-6 à L323-10 de C. ener. - périmètre de servitude autour des lignes électriques aériennes ou souterraines

Servitudes d'Urbanisme

- Est potentiellement concerné par un sursis à statuer : PLU en cours d'élaboration
- Est situé dans une commune où la Loi Montagne s'applique
- N'est pas concerné par un emplacement réservé
- N'est pas concerné par une marge de recul

Opérations

- N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)

Environnement

- Est concerné par des prescriptions découlant du Plan de protection de l'atmosphère (PPA)
- N'est pas concerné par une zone humide
- N'est pas situé dans un parc naturel régional
- N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée
- Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 1 (faible)

04/07/2024
10:51:59



- Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa faible
- N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral
- N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art. 1529 du CGI)
- N'est pas situé dans une zone contaminée par la mэрule ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

A Fraisses, le jeudi 04 Juillet 2024

Nos/Réf : 01860RHO0724GRE
Terranota / Reynard Rhône

Vos/Réf : 20230809 - CEGC / LAMBERT / 09207GRAF0724RHO
Adresse : 75 rue du Camping
CHARAVINES (38850)
Ref Cad : AE 123 pour 1575m2

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Zone(s)

Néant (Règlement National d'Urbanisme) : Le RNU fixe les dispositions applicables aux terrains constructibles dans les villes ne disposant pas d'un plan local d'urbanisme (PLU), ou d'un document en tenant lieu. Les constructions, les aménagement et les installations sont uniquement autorisés dans les Parties Actuellement Urbanisées (PAU).

Droit de préemption

Néant

Servitudes d'Utilité Publique

I4 : Relative à l'établissement d'ouvrages et la concession de transport d'électricité se réservant l'accès et le libre passage au terrain pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

Servitudes d'Urbanisme

Sursis à Statuer : Possibilité pour l'administration de refuser temporairement d'examiner une demande d'autorisation pour diverses raisons. La décision doit être motivée (révision du PLU, modifications envisagées sur la zone, ZAC, mise à l'étude de projets, etc..)

Loi Montagne : Relative au développement et à la protection de la montagne a un caractère de loi d'aménagement et d'urbanisme. Elle tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne.

Opérations

Néant

Environnement

PPA : Outil de planification établi par l'Etat, dont l'objectif est de retrouver et maintenir, sur un territoire défini, un niveau de qualité de l'air conforme aux normes environnementales. Les PPA sont constitués de fiches actions fixant des objectifs devant être mis en œuvre soit par une loi (Code de L'Environnement par exemple) soit par différentes procédures selon les cas et notamment des arrêtés préfectoraux (chauffage au bois, brûlage à l'air libre, etc.).

Observations, prescriptions particulières et autres

Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée : Dans le cadre du programme d'actions national nitrates, celui-ci définit les mesures à mettre en place pour lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables françaises. Très solubles dans l'eau, les nitrates constituent une cause majeure de pollution qui contribue à modifier l'équilibre biologique des milieux aquatiques.

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Retrait-Gonflement des sols argileux : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

Nos/Réf : 01860RHO0724GRE
Terranota / Reynard Rhône
Vos/Réf : 20230809 - CEGC / LAMBERT / 09207GRAF0724RHO
Adresse : 75 rue du Camping
CHARAVINES (38850)
Ref Cad : AE 123 pour 1575m2



Parcelles

75 rue du Camping 38850 CHARAVINES

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
38082		AE	123	1575	75 ru du Camping